

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 687 Subventions (6.000 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale du 2e arrondissement.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations Art2Eveil et Centre scolaire sportif de l'école Beauregard ;

Vu l'avis du Conseil du 2e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 2e arrondissement, à l'association ART2Eveil, 42 rue Vivienne 75002 Paris, pour son action au titre de 2019. Simpa 19658, 2019-08521.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 2e arrondissement, à l'association Centre scolaire sportif de l'école Beauregard, 5 rue Beauregard 75002 Paris, pour son action au titre de 2019. Simpa 93461, 2019-08776.

Article 3 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO